

# Pologne : la recherche et le travail de mémoire compromis

Lundi 26 février 2018

**La Fondation pour la Mémoire de la Shoah déplore la ratification de la loi ayant trait à la "mémoire nationale" en Pologne.**

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Pologne a enduré d'immenses souffrances qu'il n'est nullement question de sous-estimer. À l'instar de Jan Karski, Władysław Bartoszewski et des soldats polonais qui se sont battus dans les forces alliées, de nombreux Polonais se sont illustrés par leur héroïsme.

Comme le souligne l'ensemble des historiens, **il est indiscutable que l'expression "camps de la mort polonais" est erronée.** Les camps de concentration et les centres d'extermination ont été conçus, construits et exploités par l'Allemagne nazie sur le territoire de la Pologne occupée.

Des milliers de Polonais ont été reconnus "Justes parmi les nations" pour avoir sauvé des Juifs au péril de leur vie ; il faut rendre hommage à leur courage. Mais il est aussi avéré qu'une partie de la population a participé aux persécutions antisémites et que des milliers de Juifs ont été dénoncés ou tués par des Polonais.

Or, la récente législation polonaise vise à encadrer le débat public sur cette histoire complexe. **En restreignant la libre communication des travaux historiques, elle tend à compromettre la recherche et le travail de mémoire en cours dans le pays.**

La Fondation pour la Mémoire de la Shoah exprime son **soutien à tous ceux qui, en Pologne et ailleurs, œuvrent pour une meilleure connaissance de ce passé douloureux.** Elle continuera de soutenir la recherche historique et de promouvoir les actions éducatives allant dans ce sens.



Mémorial du pogrom de Jedwabne, Pologne. Photo : Fotonews - Wikimedia Commons

